



Le 22 juin mobilisés contre La république en marche Arrière !

Mobilisés pour les droits des salariés !

Dès le début, la CGT avait annoncé la couleur sur la nécessité de combattre le programme de droite ultra-libéral d'Emmanuel Macron. **Nous y sommes ! Nous sommes dans une violente offensive de classe et anti sociale!**

Avec le code du travail et la sécurité sociale, ce sont tous les droits des salariés qui sont menacés d'anéantissement pur et simple, c'est à dire: les services publics, la politique de santé, le statut de fonctionnaires, l'aide au logement, la politique familiale et la protection du salarié face à un employeur « tout puissant » etc....

La fin du salariat, des droits et garanties à la sauce Gattaz/Macron, jugez par vous même:

- **le contrat de travail** et la négociation de la totalité de son contenu au niveau de l'entreprise, la fin de la protection dans un cadre collectif : l'employeur a tous les droits.

- **transfert des cotisations sociales et d'assurance Chômage** sur la CSG pour en finir avec le salaire socialisé qui engage la responsabilité de l'employeur.

- **transfert progressif de la formation professionnelle et formation continue** sur le compte personnel, le tout pour une individualisation totale et la transformation de la formation en une relation de client à prestataire sur le marché et externe à l'entreprise.

- **fusion des instances représentatives du personnel**, qui entraînerait une perte importante du nombre d'élus par les salariés et de pouvoir de chaque instance, notamment le CHSCT dont les prérogatives seraient noyées ; La baisse du nombre d'élus entraînerait un éloignement des salariés.

- **instauration d'un chèque syndical** dégageant l'employeur du droit syndical qui pose le statut du syndicat et les intérêts des salariés qu'il défend, comme partie intégrante de l'entreprise. Ce sont les acquis de 68 qui voleraient en éclat. Ce serait à la fois la remise en cause de la reconnaissance du rôle des syndicats dans l'entreprise et le renvoi à la responsabilité individuelle des salariés, artisans de leur propre malheur !

- **barémisation et plafonnement des indemnités** prud'hommales en lien avec l'aggravation des conditions de saisie du tribunal, le tout pour favoriser les licenciements abusifs donc illégaux tout en protégeant les patrons de toute poursuite et condamnation. Toutes les dernières lois ont assoupli les licenciements qui ont conduit à des milliers d'emplois supprimés sans aucun bénéfice pour l'économie et l'emploi. En fixant à l'avance le coût des licenciements illégaux c'est une incitation à se débarrasser des salariés sans motif valable.

La feuille de route du Medef dont Macron est chargée de la mise en oeuvre, c'est l'aboutissement de celle dont Sarkozy avait déjà été chargé et définie par son vice président Denis Kessler le 4 octobre 2007 : "... Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !...".



En effet, avec les ordonnances Macron, le contrat de travail demeurerait un lien de subordination mais dégagé de toute contrepartie au bénéfice du salarié, de toute responsabilité et de toute obligation pour l'employeur. Ces dernières seraient externalisées et à la seule charge du "collaborateur" (non plus du salarié). A n'en pas douter, comme le code du travail, le statut des fonctionnaires ne résisterait pas longtemps à ce processus, les attaques sont déjà programmées.

L' ex-salarié devenu "collaborateur" (les mots ont un sens dans la bouche des patrons) se retrouverait entièrement seul et isolé et sans droits, y compris au niveau de sa représentation face à l'employeur avec la casse des syndicats. C'est le retour au contrat de gré à gré du 19ème siècle relooké sous l'appellation d'origine très contrôlée par les grands groupes : "ubérisation"

Gattaz/Macron, c'est la République en Marche Arrière !!

Après Sarkozy, Hollande et Valls, Emmanuel Macron et son gouvernement, continuent **de pratiquer** la violence de l'oligarchie des plus riches contre les salariés ; leurs besoins, leurs aspirations jusqu'à leurs existences sont niés. C'est la voie choisie pour empêcher le débat et entraver les mobilisations sociales dans la rue et dans les boîtes.

Face à cette violence et à cette urgence sociale, il faut une réponse unie partout dans les entreprises, les services publics et les administrations, imposeront un troisième tour social en capacité de faire changer les choses.

Dès le 22 juin, exigeons l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXIème siècle portant notamment sur :

- l'abrogation de la loi travail
- la réduction du temps de travail à 32 heures et l'augmentation des salaires et des pensions de retraite sur la base du SMIC à 1800 euros bruts.
- le renforcement du droit d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants ; l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales ;
- le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.
- le maintien et le développement de la protection sociale, notamment de notre sécurité sociale.
- Le renforcement des services publics, du statut et des garanties des agents.

**LE 22 JUIN, rassemblement unitaire
et interprofessionnel à partir de
12 h square Ch de gaulle
(Métro Capitole) !**